

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°16/2024

DECISION

**Demande de subvention à la Région Ile-de-France
au titre du dispositif « Soutenir 100 projets d'îlots de
fraîcheur dans les territoires franciliens »**

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 du 08 juillet 2020 ;

Considérant que la ville est amenée à procéder à l'installation de bornes fontaines au Centre-Bourg et au sein de l'éco-quartier ;

Considérant le montant prévisionnel de ces installations est de 62 937 € TTC ;

Considérant que ce projet est éligible au dispositif « Soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » ;

DECIDE

Article 1er: de solliciter, pour les projets d'aménagement du Centre-Bourg et des Jardins des Meuniers l'aide de la région Ile de France dans le cadre « Soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens » selon les conditions d'attribution et à leur taux maximum

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Bessancourt est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Article 3 : La présente Décision fera l'objet d'une publication par voie dématérialisée au recueil des actes administratifs

Fait à Bessancourt, le 5 juillet 2024

